

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE HUY  
ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE DECISION**

En application de l'article 6 et 13 de l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants (RGPRI).

**Arrêté royal du 29 mai 2022 portant autorisation d'exploitation  
de la Centrale Nucléaire de Tihange.**

**(restructuration administrative des autorisations existantes, à  
l'initiative de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, sans  
aucun assouplissement des conditions d'autorisation  
existantes en vigueur)**

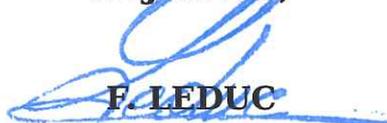
Les intéressés peuvent :

Prendre connaissance de l'arrêté royal du 29 mai 2022 relatif à la décision susmentionnée, auprès de l'administration communale, bureau de l'Environnement, Rue Vankeerberghen, 14 à Huy à partir de la date d'affichage et pour une période de 20 jours, chaque jour ouvrable, pendant les heures d'ouverture du bureau ainsi que les jeudis jusqu'à 20 heures. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Département Cadre de Vie (Environnement) de la Ville de HUY (Téléphone : 085/21.78.21 - extension 720). Les documents peuvent également être envoyés de manière électronique.

En application de l'article 19, deuxième alinéa, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, nous vous informons qu'un recours en annulation (et en suspension) contre la décision ci-jointe peut être introduit auprès du Conseil d'Etat. La requête, datée et signée, doit être accompagnée du nombre requis de copies certifiées conformes et d'une copie de la décision contestée. Le recours doit être introduit auprès du Conseil d'Etat dans un délai de 60 jours suivant cette notification. En même temps qu'elle introduit sa requête, la partie requérante envoie une copie de celle-ci à la partie adverse pour son information. La requête est envoyée au Conseil d'Etat sous pli recommandé à la poste à l'adresse suivante : Conseil d'Etat, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles.

Le présent avis sera affiché le 1er juillet 2022.

**PAR DELÉGATION,  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE,**

  
**F. LEDUC**



**LE BOURGMESTRE ffs,**

  
**E. DOSOGNE**